



LE TEMPLE, le 03/11/2016

PJ : charte du CMJ/carte d'électeur/ déclaration de candidature

Jeune Templais, Jeune Templaise,

Le conseil municipal de I Médoc, le Temple Médoc en date du 24 mai 2016, a décidé de mettre en place un Conseil Municipal de Jeunes (CMJ).

Différents thèmes pourront être abordés. Le but est de développer ton sens civique en te permettant de t'exprimer sur des projets concrets.

Le CMJ disposera d'un budget pour mener à bien ce mandat.

Ce CMJ se composera d'élus, dont 1 maire, pour un mandat de 2 ans. Une charte encadrera le fonctionnement de cette assemblée (voir annexe).

Sont éligibles tous les jeunes résidant dans la commune de le Temple Médoc scolarisés en **CM1-CM2-6^{ème}-5^{ème}**

Sont électeurs tous les jeunes résidant dans la commune, scolarisés en **CE2-CM1-CM2-6^{ème}-5^{ème}-4^{ème}-3^{ème}**

Les élections seront organisées le Dimanche 4 décembre 2016 de 10h00 à 12h00, dans la salle du conseil municipal de le Temple.

- **Dépôt des fiches de candidature et des professions de foi (ton programme) du 9 novembre au 17 novembre 2016 au secrétariat de la mairie.**
- **Campagne électorale du 18 novembre au 3 décembre.**
- **Investiture (élection du Maire et prise de fonction) le samedi 10 décembre 2017 à 10h00 dans la salle du conseil municipal.**

Comptant sur ta participation, je te prie d'accepter tous mes encouragements pour cette démarche citoyenne.

Pour plus de renseignements Françoise HALARD 06.87.50.07.45 ou comtemp33680@sfr.fr

Jean-Luc PALLIN

Le Maire